

Newsletter n° 24 : Qui représente l'Ostéopathie en France ?

La démographie est une étude statistique quantitative et qualitative, elle peut aussi être vue comme l'état d'une population donnée. La prospective démographique qui en découle permet d'anticiper différents scénarii d'évolution.

Depuis 2010, le Registre des Ostéopathes de France effectue bi-annuellement des analyses de la démographie des professionnels ayant l'autorisation d'user du titre d'ostéopathe. Celles-ci sont largement relayées auprès des pouvoirs publics et des médias...

Elles ont plusieurs objectifs:

- **permettre** aux lycéens de mieux s'orienter,
- **aider** les jeunes diplômés à réaliser leur étude de marché, en connaissance de cause : choix du lieu d'exercice en fonction de la démographie professionnelle, de la population et de l'économie locale...
- **comprendre** les disparités dans les relations interprofessionnelles, dans l'ensemble des régions et des départements français,
- **informer** voire alerter les pouvoirs publics, les médias sur la situation de notre profession,
- **anticiper** les problématiques professionnelles telles que l'explosion démographique, la concurrence déloyale...

En cette période charnière, où les discussions avec le ministère de la santé et les ostéopathes partageant le titre sont en cours, cette étude prend une tonalité particulière. Nous ne nous attarderons pas sur l'explosive situation démographique. La régulation naturelle, tant espérée par certains, est chimérique, tout comme la perfection, c'est peut être pour cela que son mythe a autant de succès.

Ce sont la dynamique, la vitalité et l'image de l'ostéopathie sur l'ensemble du territoire que nous allons tenter de mettre en exergue par le biais de cette étude.

1) **La représentativité territoriale du titre partagé :**

Dans le cadre législatif actuel, l'exercice de l'ostéopathie est subordonné à une autorisation d'user du titre d'ostéopathe. Le titre d'ostéopathe a donc cette étrange spécificité d'être unique et ...partagé.

- **Unique** car la loi n'établit pas plusieurs catégories d'ostéopathie. Cela nous convient car l'Ostéopathie est une et indivisible.

- **Partagé**, car différentes "obédiences" peuvent prétendre à exercer l'ostéopathie dès lors que ses membres sont titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation spécifique délivrée par un établissement de formation agréé par le ministre chargé de la santé (cf. l'article 4 du chapitre 2 du Décret n°2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie).

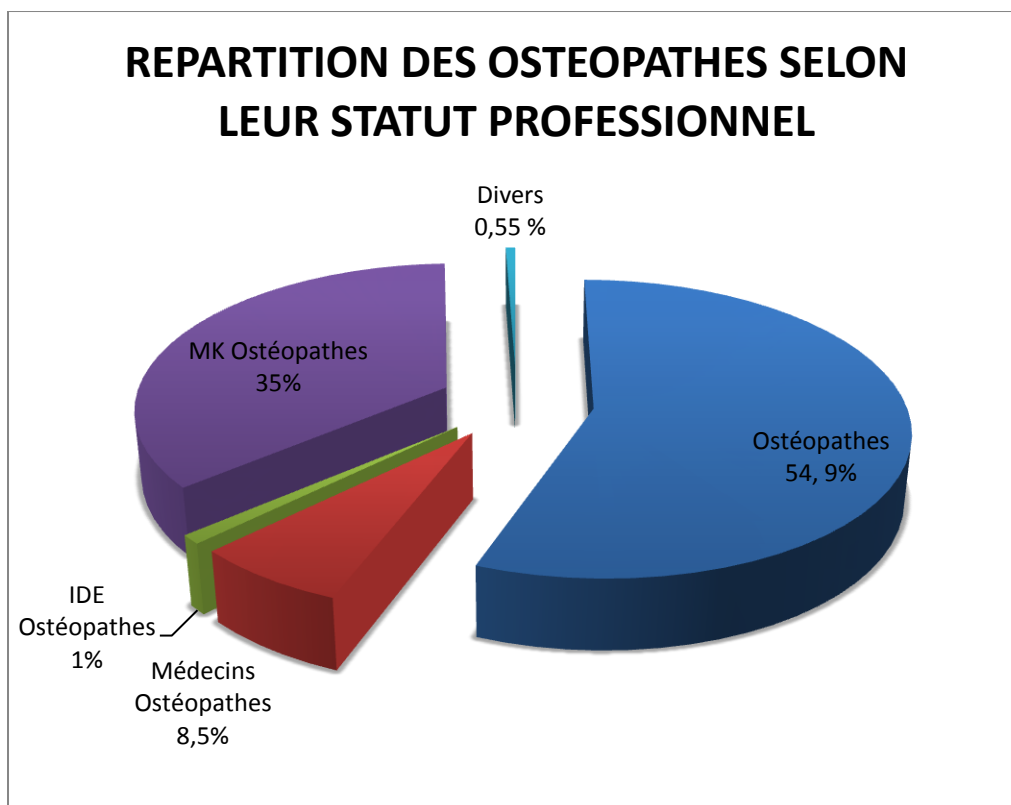
Ce partage du titre entretient de facto une confusion et un manque de visibilité pour les patients.

Quels sont donc les acteurs de l'ostéopathie en France?

Pour avoir une vue d'ensemble des ostéopathes partageant le titre, nous vous proposons de découvrir la répartition démographique par profession en juillet 2013 ainsi que son graphique proportionnel :

Ostéopathes Exclusifs	MK Ostéopathes	Médecins Ostéopathes	Infirmiers Ostéopathes	Divers
11087	7082	1724	196	114

Répartition des ostéopathes selon leur statut professionnel en juillet 2013 :



Ce graphique explicite démontre quelle est la représentativité des ostéopathes exclusifs sur le territoire français comparée à celle des professionnels de santé exerçant l'ostéopathie (masseurs kinésithérapeutes et médecins ostéopathes).

Essayons maintenant d'évaluer la santé et la vitalité de la profession "Ostéopathe".

Ces professionnels arrivent-ils à vivre pleinement de leur Art ?

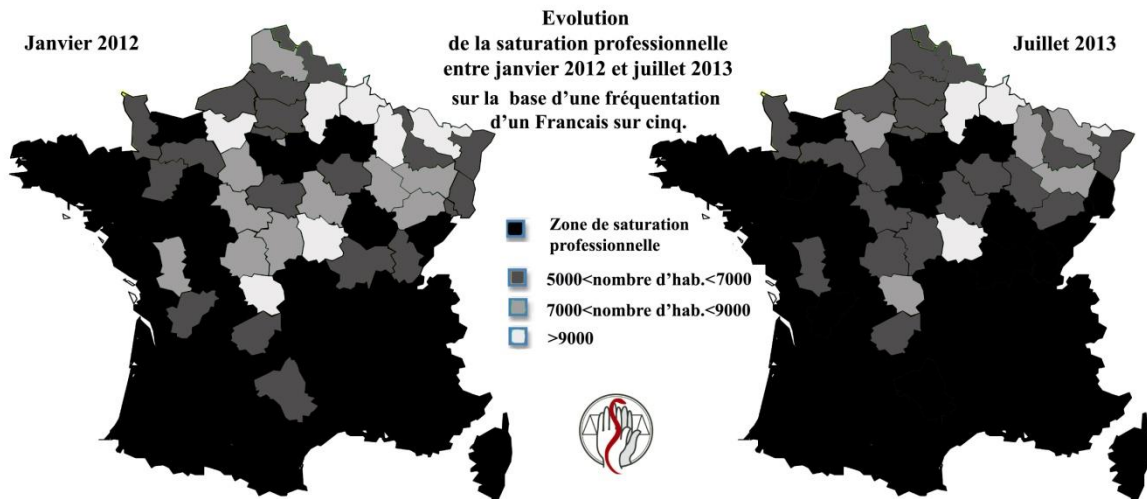
Arrêtons-nous tout d'abord sur la carte de la répartition démographique professionnelle de juillet 2013 toutes professions confondues, laissons l'analyse sectorielle habituelle et focalisons nous sur un indicateur de santé : **le degré de saturation**.

Pour adapter ce paramètre au titre d'ostéopathe, il nous faut évaluer la fréquentation moyenne des patients chez les professionnels.

Selon le sondage OpinionWay paru en 2010, 20% des personnes interrogées déclarent avoir bénéficié d'une consultation chez un ostéopathe au cours des 12 derniers mois. Ainsi le ratio de fréquentation en ostéopathie en 2010 était de 1 français sur 5.
Un professionnel devrait, pour pouvoir vivre de son activité avoir au moins 1000 patients.

Dans cette hypothèse et en supposant que ce ratio de fréquentation soit resté constant depuis 2010, les professionnels peuvent espérer vivre de leur métier uniquement dans les départements où la densité de population par ostéopathe est supérieure à 5000 habitants / ostéopathe.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution en un an et demi du degré de saturation professionnelle dans les départements (les départements saturés étant ceux dont la densité dépasse cette limite).



Les chiffres de la D.R.E.E.S. permettaient d'objectiver en janvier 2012 une saturation professionnelle dans 59 des 96 départements que comprend la France métropolitaine. En juillet 2013, 68 départements sont touchés et nous pouvons estimer que 88 le seront en 2014 !

L'état de "santé" de notre profession est fortement altéré par cet afflux massif de jeunes professionnels. Cette évaluation ne fait que mettre en image une réalité de terrain que tout un chacun vit au quotidien.

L'ostéopathie qui devrait être un métier d'avenir, participant à la médecine de demain car à la fois préventive et curative, simple car sans technologie complexe, et complexe tant notre corps l'est, souffre. Même si certains persistent à dire que les "bons ostéopathes" issus des "bonnes écoles" auront toujours matière à prouver leur qualité, le pourront-ils vraiment et encore pour combien de temps ?

On connaît l'engouement des Français pour l'ostéopathie, le récent communiqué de l'Académie Nationale de Médecine en est la preuve. On peut donc supposer que depuis 2010, la proportion des Français qui consultent un ostéopathe augmente et ipso facto le nombre d'actes. Ceci laisserait donc toute sa place à l'évolution des ostéopathes et de leur intégration dans le système de santé français.

Le champ d'action de l'ostéopathie est tellement vaste que bien des domaines restent à découvrir pour les patients.

A nous tous, individuellement et collectivement de communiquer sur ce qu'est notre Art.

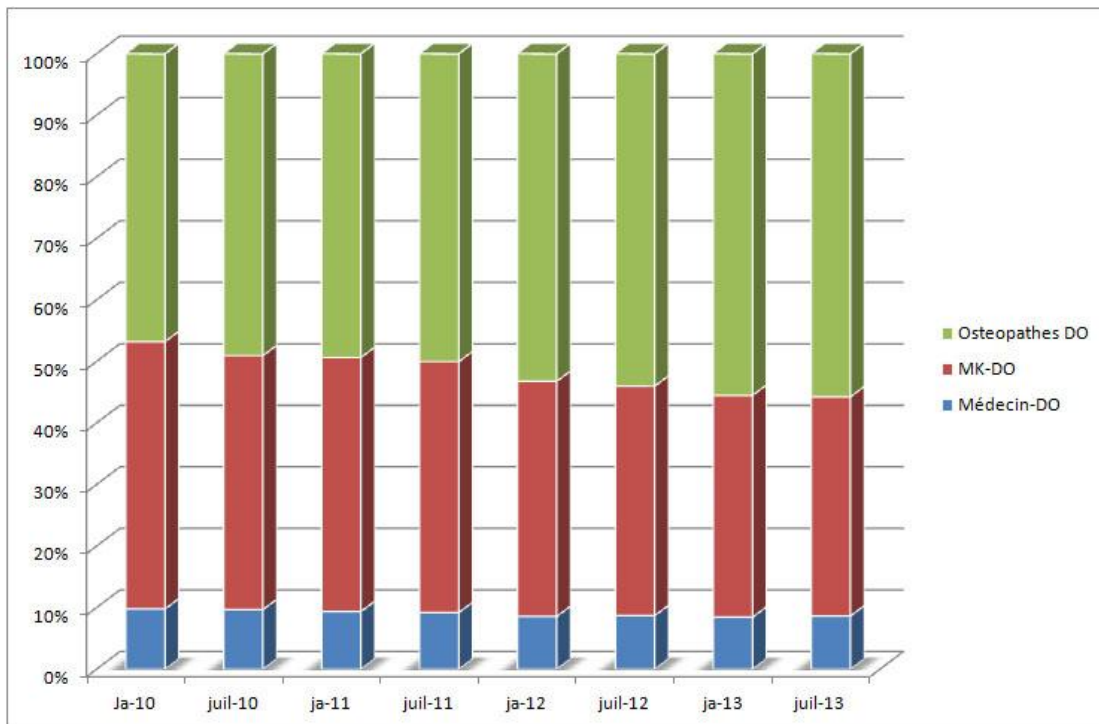
L'ostéopathie est un métier magnifique !

2) Etude de la vitalité du titre partagé :

Ce dynamisme démographique est-il homogène dans toutes les professions partageant le titre d'ostéopathe ?

De janvier 2010 à juillet 2013, on assiste à un remaniement des proportions des professionnels partageant le titre.

Pourcentage d'ostéopathes par statut professionnel de 2010 à 2013 :



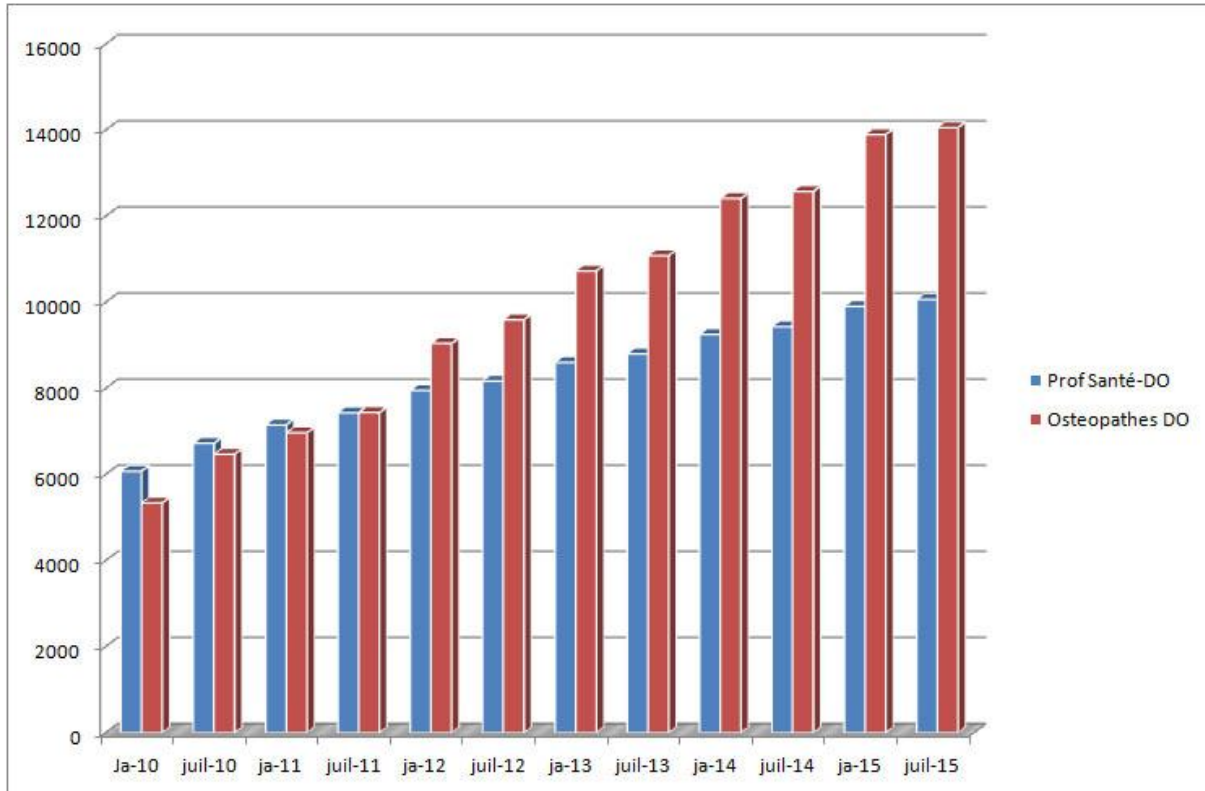
Si la proportion de médecins ostéopathes est sensiblement identique depuis 2010, il n'en va pas de même pour celle des ostéopathes exclusifs qui passe de 50% à près de 55%.

Les masseurs kinésithérapeutes exerçant l'ostéopathie voient leur représentativité en terme d'effectifs diminuer depuis 2010.

Nous pouvons comparer ce graphique à celui du nombre d'ostéopathes par statut professionnel.

Les bâtons bleus montrent la croissance des professionnels de santé exerçant l'ostéopathie.
Les bâtons rouges représentent la croissance démographique des ostéopathes exclusifs.

Evolution du nombre d'ostéopathes par statut professionnel de 2010 à 2013:



Ce graphique nous montre que jusqu'en 2010, le ratio nombre des professionnels de santé/ostéopathes exclusifs était favorable aux premiers.

Depuis janvier 2012, cette tendance s'inverse : les ostéopathes exclusifs sont prépondérants au sein de l'ostéopathie française. C'est une réalité incontournable.

L'ostéopathie est donc en pleine dynamique d'expansion. Sa croissance vertigineuse principalement portée par les ostéopathes exclusifs démontre une grande vitalité professionnelle mais cette ascension trop rapide n'évolue-t-elle pas au détriment d'une solidité qui risque de fragiliser tout l'édifice ?

3) **Qui représente l'ostéopathie française auprès du public ?**

Le titre partagé d'ostéopathe induit principalement deux modes d'activités différentes :

- D'un côté, nous avons des professionnels qui ont fait de l'ostéopathie leur métier, une discipline préventive et curative à part entière. Ainsi 100% de leurs patients bénéficient d'une prise en charge globale car ostéopathique.

- De l'autre, nous avons des professionnels de santé dédiant un pourcentage de leurs activités à l'ostéopathie (pourcentage non évaluable).

Si nombre d'entre eux respectent ce qui fait l'essence même de l'ostéopathie, force est de constater que majoritairement ils ont tendance à considérer l'ostéopathie comme un ensemble de techniques adjuvantes à leur cursus d'origine.

A ce jour, il n'existe aucune étude claire sur le nombre d'actes d'ostéopathie effectués sur le territoire. Cependant, compte tenu de leur représentativité (55% des professionnels autorisés à user du titre et de leur pratique, par définition exclusive de l'ostéopathie), il semble évident et légitime d'affirmer que ce sont bien les ostéopathes dits exclusifs qui réalisent de manière prépondérante les actes d'ostéopathie dans l'hexagone.

Dans ces conditions, on peut aisément penser que l'image de l'ostéopathie française est principalement véhiculée par les ostéopathes exclusifs.

A cette heure, comment ne pas saluer les travaux de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) qui tente de mener à bien un processus de réingénierie de la formation des ostéopathes, conformément aux préconisations du rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales.

Comment ne pas s'étonner du courroux de l'Union Nationale des Professions de Santé (UNPS) face à ce processus de concertation?

Le but de tous n'est-il point une exigence de formation qui soit conforme aux intérêts du patient?

En quoi une "séparation claire" des missions des professionnels de santé et de ceux qui "usent du titre d'ostéopathe", véritable dichotomie, servirait l'usager?

Bien au contraire ne serait-il pas juste de saluer le souci d'exigence des ostéopathes exclusifs qui revendiquent le droit de voir durcir leur formation, tout cela par respect pour ceux qu'ils soignent?

Pourquoi ne pas proposer qu'au terme de cette formation, un examen commun à tous, professionnels de santé ou non, sanctionne le cursus? Un diplôme unique ne permettrait-il pas d'évaluer de façon uniforme pour ne pas dire unitaire les compétences de tous?

Au lieu de chercher à tous prix à défendre son pré carré, en divisant l'ostéopathie en deux camps, celui des professionnels dits de Santé et les autres qui pourtant y œuvrent, pourquoi ne pas permettre à tous de répondre au même niveau d'exigence attendu par le patient?

Le Conseil National